Pour extrait certifié conforme,
à Clamart, le 23 septembre 2003

Le Directeur Général

Gérard JOUSSET

CS COMMUNICATION & SYSTEMES
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 27 866 240 euros
SIEGE SOCIAL : 88, rue Brillat Savarin, 75013 PARIS
RCS PARIS 692.000.946

02 B 8219

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 SEPTEMBRE 2003 A 10 HEURES

L'an deux mille trois, le 5 septembre à 10 heures, les administrateurs de la société CS COMMUNICATION & SYSTEMES, se sont réunis au 88, rue Brillat-Savarin, 75013 PARIS, sous la présidence de Monsieur Yazid SABEG, Président du Conseil d'Administration, après signature du registre de présence.

Etaient présents :
MM. Ivan BARBOT, Olivier BARRE, Francis GUTMANN, Bertrand LARRERA DE MOREL, Gilles MARCHIAT, représentant la société SAVA & Cie, Patrice MIGNON, Claude PIERRE-BROSSOLETTE, Yazid SABEG, Antoine VEIL, administrateurs.

Etaient invités :
MM. Gérard JOUSSET, Directeur Général et Eric BLANC-GARIN, Directeur Général Délégué ;
M. Bernard SCHEIDECKER, représentant le Cabinet CALAN RAMOLINO & Associés, Commissaire aux comptes ;
M. Jean-Paul SEGURET, représentant le Cabinet CONSTANTIN & Associés, Commissaire aux comptes ;
M. Edouard FEAT, Directeur Juridique, assurant le secrétariat du Conseil.

Etaient absents, excusés :
M. Jean-François SERVAL, représentant le Cabinet CONSTANTIN & Associés, Commissaire aux comptes ;
Maître Georges TERRIER, avocat conseil du Groupe CS ;

Le Conseil d'Administration, réunissant la présence effective de plus de la moitié de ses membres en fonction peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :
1- Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 10 juillet 2003 ;
2- Examen des comptes du 1er semestre 2003 ;
3- Projet de communiqué ;
4- Prévisions du 2nd semestre 2003 ;
5- Questions diverses.
...

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris
02 OCT. 2003
N° de dépôt 62600

5- QUESTIONS DIVERSES
...

5-2 Démission de M. Alain DUMENIL – cooptation de M. Gilles MARCHIAT

Le Président informe les membres du Conseil que M. Alain DUMENIL, administrateur de CS COMMUNICATION & SYSTEMES, lui a remis sa démission de son mandat d'administrateur, par lettre en date du 4 août dernier, en raison d'un grand nombre d'obligations.

Le Conseil prend acte de cette démission et remercie M. Alain DUMENIL pour son action au sein du Conseil.

Le Président propose ensuite aux membres du Conseil de coopter M. Gilles MARCHIAT, administrateur de la société, en remplacement de M. Alain DUMENIL.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés, coopte M. Gilles MARCHIAT, demeurant 4, rue Paul Gervais à 75013 PARIS, en remplacement de M. Alain DUMENIL. La présente cooptation devra être ratifiée par la plus prochaine Assemblée Générale.

Le mandat de M. Gilles MARCHIAT expirera à la date à laquelle devait expirer celui de M. Alain DUMENIL, à savoir lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2003.

M. Gilles MARCHIAT exercera ces fonctions dans les conditions légales, réglementaires et statutaires en vigueur.

M. Gilles MARCHIAT, présent, déclare accepter ces fonctions et n'être frappé d'aucun empêchement ou interdiction prévus par loi.

...

5-4 <u>Changement de représentant permanent de SAVA & Cie</u>

Le Président rappelle que M. Gilles MARCHIAT, dont la cooptation en tant qu'administrateur en remplacement de M. Alain DUMENIL, vient d'être décidée par le Conseil, était jusqu'alors représentant permanent de l'administrateur SAVA & Cie.

Il convient donc de nommer un nouveau représentant permanent de SAVA & Cie et le Président propose de désigner M. Eric BLANC-GARIN, Directeur Général Délégué, à cette fonction.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité des personnes présentes ou représentées, approuve la proposition de son Président et la désignation de M. Eric BLANC-GARIN en tant que représentant permanent de la société SAVA & Cie en remplacement de M. Gilles MARCHIAT.

...

Le Président demande aux membres du Conseil s'il existe d'autres sujets qu'ils aimeraient voir évoquer.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures 30.

Le Président

Un Administrateur